

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 FEVRIER 2023
PROCES VERBAL

Le 24 février 2023, à 18h30, le conseil municipal de la commune de Jarny est assemblé en session ordinaire, à la salle Jules Romains de Jarny, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : ZANARDO Jacky, TRITZ Olivier, BEAUGNON Catherine, MAGNOLINI Hervé, DE SOUZA Marielle, LAFOND Alain, PIERRE Isabelle, ANTOINE Pierre, BARILLET Evelyne, VACCANI Didier, NOÉ Fabrice, BOULIER Monique, AUDINET Myriam, MEBARKI Sabine, COLOM Y VICENS Grégory, BESSEDJERARI Julien, BAUDET Régis, DJEBEL Oussama.

Etaient représentés : WEY Denis donne procuration à BEAUGNON Catherine, CRESPIEN Jean-Bernard donne procuration à TRITZ Olivier, LUX Laetitia donne procuration à ZANARDO Jacky, NAVACCHI Joanne donne procuration à DE SOUZA Marielle, ZENNER GENDRE Sarah donne procuration à MAGNOLINI Hervé.

Etaient absents : DANTONEL Daniel, TOURNEUR Véronique, DYRMISHI Lucile, SORDETTI Anastasia, THOMASSIN Jessy, BERG-BRIOT Prescillia.

Secrétaire de séance : DJEBEL Oussama

Le maire fait l'état des présents et des pouvoirs. Le quorum étant atteint, l'ordre du jour suivant peut être examiné :

- 1- Débat d'orientations budgétaires
- 2- Révision d'attribution de compensation sous conditions de potentiel financier
- 3- Bourse aux bacheliers
- 4- Adoption du règlement du dispositif Soutien Initiatives Jeunes
- 5- Adhésion à l'Association Nationale des Elus en charge des Sports (ANDES)
- 6- Signature d'une convention de Partenariat avec HUBEST – Inclusion Numérique
- 7 - Attribution de primes de ravalement de façades et d'aménagement de commerces de locaux artisanaux ou de services
- 8 - Désignation d'un conseiller municipal pour la délivrance des autorisations et certificats d'urbanisme relatifs au Maire de Jarny
- 9 - Programme d'animations de la Maison de l'Environnement au Domaine de Moncel – Convention de partenariat entre la Ville de Jarny et le CPIE de Meuse
- 10- Participation à la distinction « commune nature » : signature d'une charte régionale d'entretien et de gestion des espaces communaux publics avec la Région Grand-Est et l'agence de l'eau Rhin-Meuse
- 11- Création de postes pour accroissement saisonnier d'activité
- 12- Rapport d'activité – exercice 2021 – SMIVU Fourrière du Jolibois
- 13- Soutien - Séisme Turquie et Syrie

Le maire propose d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : Acquisition d'un kit de Biodiversité dans le cadre de l'atlas de la biodiversité communal participatif. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 décembre 2022.

1- DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le maire propose d'approuver le rapport d'orientations budgétaires 2023 qui a fait l'objet d'une présentation en commission des finances le 20 février 2023. Il laisse la parole à Mohamed Toubi pour la présentation du document.

A l'issue de la présentation du débat d'orientations budgétaires, le maire reprend la parole et commence par garantir le fait que les taux d'imposition n'ont jamais été augmentés depuis son 1^{er} mandat, en 2001 et qu'il n'y aura pas d'augmentation d'ici la fin de son mandat. Il rappelle qu'il y a même eu une baisse des taux en 2004. Or, il explique que le gouvernement a fait voter, dans la loi de finances, une augmentation de la base de calcul de la taxe foncière 2023, de plus de 7%, donc les habitants vont malheureusement constater une hausse conséquente de leurs impôts alors que les élus locaux n'ont pas touché aux taux. Le maire prévoit de mener une campagne de communication visant à expliquer aux administrés que ce n'est pas la commune qui est à l'origine de l'augmentation des impôts locaux mais l'Etat.

Le maire rappelle que les communes ont subi une baisse des dotations, 1,9 million d'euros perdus pour Jarny, depuis 2013, c'est une réalité avec laquelle il faut jongler. Il félicite, à cette occasion, les équipes successives qui ont assuré une gestion saine et rigoureuse des finances, grâce à laquelle, aujourd'hui, la situation financière de la collectivité permet d'absorber les coûts liés aux décisions du gouvernement. « C'est un travail de plus de 20 ans pour assurer la stabilité financière », martèle le maire.

Le maire souligne également les transferts de charge envers les collectivités ; il lisait encore ce jour des éditos faisant référence à l'abandon de l'Etat et à la mauvaise santé des services publics, dont l'avenir n'est pas mirobolant. Il constate que pas un seul service public n'a été épargné par les baisses drastiques. « Tout a été privatisé et on voit ce que ça donne, l'explosion des prix. Le système libéral démontre que les prix ont augmenté et que ce sont les citoyens qui paient », regrette le maire.

Olivier Tritz prend la parole à son tour. Il confirme la baisse des dotations et la perte d'1,9 million d'euros, la très forte augmentation de la valeur locative et le lissage intercommunal, à hauteur de 800 000 €. C'est un double effet qui est répercuté sur les administrés.

Olivier Tritz souligne, lui aussi, que depuis 2001 toutes les équipes ont travaillé en vue d'améliorer les services publics, sans augmenter les impôts – c'est la raison pour laquelle il est nécessaire, au niveau d'OLC, de revoir le pacte financier.

Le maire rebondit au sujet d'OLC et rappelle que la ville de Jarny a voté contre la fusion des 3 intercommunalités, imposée par l'Etat, qui a entraîné la hausse des impôts. « J'ai bien fait entendre, en conseil communautaire, que nous serons toujours contre toute augmentation des impôts car cette décision étatique pénalise tout un territoire, celui du Jarnisy » assure le maire.

Enfin le maire revient aux orientations budgétaires. Il constate que la commune se trouve dans une spirale positive et qu'il est important de retenir qu'il a été décidé, en début de mandat, la mise en œuvre d'un plan de 15 millions d'euros, qui sera réalisé sans augmenter la dette de la ville, même s'il y a recours à l'emprunt. Le maire remercie à nouveau les services qui sont à la

tâche pour parvenir à cette situation. « C'est un travail de 4 mandats pour assurer une bonne gestion de la dette. Malgré tous les problèmes évoqués à l'instant, des décisions ont été prises, la municipalité a réagi – notamment avec le plan de sobriété – et cela a impacté les coûts de fonctionnement » conclut le maire.

Le maire propose d'approuver le rapport d'orientations budgétaires 2023. Il met la délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

2- REVISION D'ATTRIBUTION DE COMPENSATION SOUS CONDITIONS DE POTENTIEL FINANCIER

Le maire explique que la communauté de communes « Orne Lorraine Confluences » ne dispose pas encore de Pacte financier et fiscal ou de Pacte financier de solidarité. Toutefois, étant donné l'urgence de la situation financière de la communauté de communes « Orne Lorraine Confluences », et étant donné l'application du droit commun pour la répartition du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) au cours de l'exercice budgétaire 2022, il est proposé de procéder à la révision des attributions de compensation sous conditions de potentiel financier.

En effet, l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI) pose que « Sous réserve de l'application du 5° du présent V, les établissements publics de coopération intercommunale soumis au présent article et les conseils municipaux de leurs communes membres peuvent procéder, par délibérations concordantes prises à la majorité qualifiée prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, à la diminution des attributions de compensation d'une partie des communes membres lorsque les communes concernées disposent d'un potentiel financier par habitant supérieur de plus de 20 % au potentiel financier par habitant moyen de l'ensemble des communes membres. Cette réduction de leurs attributions de compensation ne peut excéder 5 % du montant de celles-ci. ».

Le maire indique que cette modalité a fait l'objet d'une présentation en Commission Locale d'Evaluation de Transfert de Charges (CLECT) le 16 novembre 2022 et lors de la réunion du groupe de travail « Pacte financier et fiscal », le 14 décembre 2022.

En termes de procédures, la révision à la baisse pour les communes concernées est adoptée à la majorité qualifiée des communes membres de l'établissement (soit 2/3 des communes représentant au moins la moitié de la population, ou l'inverse) ; il est à noter, que s'agissant de cette procédure, l'accord de la ou des communes représentant au moins 25 % de la population totale n'est pas nécessaire, ni celui des communes concernées par la révision.

Ce faisant, après la délibération du Conseil communautaire, les communes membres de la Communauté de Communes « Orne Lorraine Confluences » auront trois mois pour se prononcer sur cette modalité de révision, soit favorablement, soit défavorablement.

Le montant de la réduction ne peut pas excéder 5 % de l'attribution de compensation des communes concernées.

Conformément au tableau annexé à la note de synthèse, trois communes seraient concernées par la révision des attributions de compensation sous conditions de potentiel financier : Batilly, Saint-Ail et Val de Briey.

Le maire propose d'approuver l'application de la révision de procédures des attributions de compensations pour les communes dont le potentiel financier par habitant dépasse de plus de 20 % le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes de la Communauté de Communes « Orne Lorraine Confluences ».

Le maire propose également d'appliquer une révision de 5 % à la baisse pour les communes dont le potentiel financier par habitant dépasse de plus de 20 % le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes de la Communauté de Communes « Orne Lorraine Confluences ».

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

Le maire souligne que le rapport de la Chambre Régionale des Comptes évoqué plus tôt sera mis en débat dans les communes et que le conseil de Jarny y reviendra lors du prochain conseil.

3- BOURSE AUX BACHELIERS

Isabelle Pierré remarque que la Ville est à l'écoute de la réussite éducative et qu'elle souhaite récompenser les jeunes Jarnysien(ne)s ayant obtenu le baccalauréat par l'attribution d'une bourse communale.

Elle précise que le montant de cette bourse est de 50 € pour tous les bacheliers, toutes sections confondues (filière générale, technologique et professionnelle). L'aide est majorée de 20 € (70€ au total) pour les bacheliers ayant obtenu la mention « très bien ».

Pour en bénéficier, les conditions sont les suivantes :

- Être domicilié(e) à Jarny
- Être titulaire du baccalauréat
- Fournir les documents suivants : copie du diplôme, justificatif de domicile, copie de la carte d'identité et RIB au nom du titulaire du diplôme.

Isabelle Pierré propose de valider les conditions d'obtention et le montant de la bourse aux bacheliers.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

4- ADOPTION DU REGLEMENT DU DISPOSITIF SOUTIEN INITIATIVES JEUNES

Hervé Magnolini souligne que dans le cadre de la rénovation des outils de démocratie participative, il est nécessaire de s'interroger plus particulièrement sur la mobilisation de notre jeunesse.

Il explique qu'après une phase de diagnostic, il est proposé de restructurer les outils participatifs afin d'encourager la participation des jeunes dans la vie locale à travers le Conseil Municipal des Enfants (CM1/CM2) et un dispositif pour la jeunesse, dénommé « Soutien Initiatives Jeunes ».

Il s'agit de transformer le Budget d'Initiative Citoyenne (BIC) en un nouvel outil exclusivement réservé au soutien de projets initiés par les jeunes de 11 à 24 ans qui résident, étudient, travaillent sur la Ville de Jarny. L'objectif principal est de favoriser le pouvoir d'agir des jeunes par la reconnaissance et l'accompagnement de leurs initiatives pour des actions au service de l'intérêt général local jarnysien.

Hervé Magnolini précise que cet outil intègre de nouvelles dimensions :

- une aide technique et pédagogique offerte aux jeunes tout au long du projet (diagnostic, orientation, conseil, expertise, financement, suivi...),
- la possibilité de porter un projet collectivement ou individuellement,
- l'éligibilité de projets relevant des dépenses d'investissement.

Ces propositions émanent d'un travail interservices entre le service jeunesse et la démocratie participative. Ainsi, deux dispositifs distincts en fonction du public cible sont proposés :

1. Le Conseil Municipal des Enfants

Cette instance s'adresserait uniquement aux élèves de primaire (CM1 à CM2). Son objectif principal serait de faire découvrir et d'expérimenter la citoyenneté active. Les contours précis de ce dispositif restent à déterminer pour envisager une mise en œuvre du prochain Conseil Municipal des Enfants à la rentrée scolaire 2023.

2. Le Soutien Initiatives Jeunes (SIJ)

Il s'agit de transformer le Budget d'Initiative Citoyenne (BIC) en un nouvel outil exclusivement réservé au soutien de projets initiés par les jeunes. Le Soutien Initiatives Jeunes serait dédié aux jeunes de 11 à 24 ans qui résident, étudient, travaillent sur la Ville de Jarny. L'objectif principal est de favoriser le pouvoir d'agir des jeunes par la reconnaissance et l'accompagnement de leurs initiatives.

Hervé Magnolini demande au conseil municipal d'acter la création du dispositif Soutien Initiatives Jeunes et d'adopter le règlement joint en annexe de la note de synthèse.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

Le maire souligne l'importance des 2 délibérations qui viennent d'être adoptées en faveur des jeunes. Cela démontre l'intérêt qui est porté en direction de la jeunesse.

Par ailleurs, il annonce que l'adjoint au maire, Alain Lafond, a une nouvelle délégation portant uniquement sur le développement numérique car le but est de faire de cette ville, une collectivité à la pointe au niveau numérique, d'où l'importance de la tâche.

5- ADHESION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DES SPORTS (ANDES)

Jarny est une ville sportive et son engagement pour le sport se poursuit autour d'un tissu associatif dense et dynamique et d'équipements importants. Dans cette volonté de développement, et afin de bénéficier d'expériences et de conseils d'autres collectivités, Olivier Tritz suggère qu'il est important de rejoindre et de collaborer à un groupe : ANDES.

Regroupant maires, élus(es) en charge des sports de l'hexagone et d'Outremer, ayant reçu délégation de leur conseil municipal, l'ANDES est un vecteur d'échanges privilégiés sur les politiques sportives des villes et permet d'accompagner, au quotidien, les élus locaux grâce à ses réseaux d'experts et ses relais de terrain. Par ces échanges, structurés sur des outils dédiés et accessibles sur son site internet www.andes.fr, ses adhérents bénéficient ainsi d'un partage enrichissant d'expériences, conseils et de bonnes pratiques, à échelle nationale.

Avec 8 000 communes et groupements de communes, l'ANDES est devenue un acteur incontournable auprès de l'Etat, du mouvement sportif et du monde économique. Elle représente les intérêts des collectivités locales, premiers financeurs publics du sport, avec 9,3 milliards d'euros par an, et propriétaires à 80% du parc sportif français, et relaie leurs problématiques au sein des instances décisionnaires locales et nationales.

La Ville de Jarny souhaite adhérer à l'ANDES afin d'obtenir des financements pour ses projets sportifs. Le montant de l'adhésion est de 239 €. Olivier Tritz propose d'adhérer à l'ANDES.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

6- SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC HUBEST – INCLUSION NUMERIQUE

Le numérique est au cœur du développement de nos territoires. Alain Lafond explique que la ville de Jarny souhaite s'inscrire encore plus activement dans un projet de transition numérique et de développement de notre territoire, en construisant un projet accessible à tous et répondant aux attentes des habitants. Ce projet comporte un volet numérique inclusif et une volonté d'accompagner nos concitoyens dans ces changements.

Alain Lafond souligne que les collectivités ont un rôle essentiel à jouer pour relever l'enjeu de l'inclusion numérique, vecteur de progrès, d'émancipation et de citoyenneté. Car, selon lui, l'Etat fait trop peu, donc la commune doit prendre ses responsabilités, elle a un rôle essentiel à jouer.

L'inclusion numérique est un processus qui vise à rendre le numérique accessible à chaque citoyen et à leur transmettre des compétences en la matière, de leur donner une autonomie et des clefs. La Ville souhaite être accompagnée dans cette dimension, s'appuyer sur un réseau de professionnels, développer des projets et un programme d'actions à destination de tous les publics et enfin échanger autour des bonnes pratiques pour réussir son projet d'inclusion numérique.

Ainsi, Alain Lafond propose de rejoindre un HUB (Réseau) pour l'accompagner dans ce projet : le HubEst associations de 4 structures (Emmaüs Connect, Ligue de l'Enseignement, POP et WeTechCare). L'adhésion est fixée à 2 centimes par habitant.

Il est donc proposé aux membres de Conseil d'examiner ce projet de convention et de s'exprimer sur cette proposition d'adhésion, et enfin d'autoriser le maire à signer la convention de partenariat avec l'Association HubEst.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

7 - ATTRIBUTION DE PRIMES DE RAVALEMENT DE FAÇADES ET D'AMENAGEMENT DE COMMERCES DE LOCAUX ARTISANAUX OU DE SERVICES

Olivier Tritz propose au conseil municipal d'accepter le versement de 17 primes de ravalement de façades et d'aménagement de commerces de locaux artisanaux ou de services, conformément au tableau joint à la note de synthèse. Le montant des travaux s'élève à 226 898,55 € pour un montant de primes de 25 091 €.

Il remarque que les travaux sont réalisés, en grande partie, par des entreprises locales et que cette aide a donc un double effet.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

8 - DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL POUR LA DELIVRANCE DES AUTORISATIONS ET CERTIFICATS D'URBANISME RELATIFS AU MAIRE DE JARNY

Puisqu'une délégation de signature à un adjoint ne peut suffire en matière d'autorisation d'urbanisme, en application d'un arrêt du Conseil d'Etat, Olivier Tritz propose au conseil municipal de désigner Monsieur Didier VACCANI pour signer les autorisations et certificats d'urbanisme pour lesquels Monsieur le Maire serait concerné au sens de l'article L422-7 du code de l'urbanisme.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

9 - PROGRAMME D'ANIMATIONS DE LA MAISON DE L'ENVIRONNEMENT AU DOMAINE DE MONCEL – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE JARNY ET LE CPIE DE MEUSE

Olivier Tritz signale que le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de Meuse souhaite poursuivre le partenariat avec la Ville de Jarny visant à mettre en œuvre un programme d'animations de la Maison de l'environnement de Jarny, située au Domaine de Moncel.

Il rappelle que ces animations sont destinées aux Jarnysiens afin de les sensibiliser à l'environnement et de leur permettre de s'approprier les valeurs du développement durable et de la biodiversité en lien avec l'Atlas de Biodiversité Communal Participatif. L'objectif est de développer leur conscience citoyenne et de les accompagner à devenir acteurs de la protection de la biodiversité, de la lutte contre le réchauffement climatique et du respect de leur cadre de vie en faisant évoluer leurs habitudes et leurs comportements.

Pour ce faire, le CPIE s'engage notamment à mettre en œuvre un programme d'animations prévisionnellement défini dans le projet de convention joint à la note de synthèse. Il s'agit de 10,5 jours d'animation répartis entre le 7 avril et le 14 octobre 2023.

La Ville s'engage notamment à financer le programme d'animations animées par le CPIE de Meuse pour un montant forfaitaire de 5 815 €.

Olivier Tritz propose au conseil municipal de donner son accord sur la convention de partenariat entre la Ville de Jarny et le CPIE de Meuse contractualisant sur le programme d'animations de la Maison de l'Environnement au Domaine de Moncel de Jarny et d'autoriser le maire, ou son représentant, à finaliser le projet de convention et à signer la convention.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

10- PARTICIPATION A LA DISTINCTION « COMMUNE NATURE » : SIGNATURE D'UNE CHARTE REGIONALE D'ENTRETIEN ET DE GESTION DES ESPACES COMMUNAUX PUBLICS AVEC LA REGION GRAND-EST ET L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

Olivier Tritz souligne que la ville de Jarny est engagée de longue date dans la planification de nombreuses actions dans le cadre de son projet environnemental et notamment de sa charte d'Écologie Urbaine. Sa dynamique s'appuie sur une implication volontariste, mais aussi sur un partenariat actif avec de nombreux acteurs dont la Région Grand Est et l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

Olivier Tritz indique que dans le cadre de leurs politiques en matière de protection de la ressource en eau et de développement de la biodiversité, la Région Grand Est et l'agence de l'eau Rhin-Meuse soutiennent des actions concrètes auprès des communes.

Il explique que l'utilisation de produits phytosanitaires constitue une source de pollution importante des eaux souterraines et superficielles. Des diagnostics sur la qualité des eaux souterraines, notamment par la Région Grand Est et les Agences de l'eau, ont régulièrement mis en évidence que la pollution des eaux souterraines par les produits phytosanitaires constitue un facteur de déclassement important de la qualité des ressources en eau, notamment des captages d'eau potable et de certains cours d'eau. Une partie de ces pesticides retrouvés dans les eaux superficielles et souterraines provient du désherbage des « zones non agricoles » (parcs, jardins, voiries...) en raison de leur application sur de nombreuses surfaces imperméables qui facilitent le transfert rapide des molécules vers la ressource en eau.

Pour les communes qui intègrent ces enjeux dans la gestion de leurs espaces, cette charte est un outil qui permet de formaliser les engagements pris et de donner une reconnaissance aux communes qui les mettent en œuvre. Enfin, pour l'année 2023, un fort accent est mis sur la préservation de la biodiversité et des milieux naturels, la renaturation en ville et plusieurs autres thématiques.

La participation à cette démarche sera formalisée par la signature d'une charte régionale d'entretien et de gestion des espaces communaux publics. Elle vient conforter les actions concrètes de la Ville de Jarny.

L'objet de la charte est donc de traduire le renouvellement de l'engagement volontaire de la Ville dans cette démarche, ceci dans le but de protéger la santé publique, de reconquérir la qualité des eaux et de développer la biodiversité dans la gestion des espaces dont elle a la charge.

La Ville de Jarny renouvelle donc son fort engagement, à l'échelle des espaces verts publics, à mettre en œuvre différentes mesures, ci-dessous :

- Elle a supprimé les doses de produits phytosanitaires utilisées et développe des techniques alternatives ;
- Elle a supprimé le désherbage des surfaces concernées par voie chimique, notamment les surfaces à fort risque de lessivage vers la ressource en eau ;
- Elle a formé et accompagne le personnel en charge de l'application des produits phytosanitaires et de l'entretien des espaces publics ou accueillant du public ;
- Elle favorise les aménagements et restructurations des espaces pour favoriser les éléments de biodiversité ;
- Elle mène une action de sensibilisation à ces thématiques de la population et des autres gestionnaires d'espaces présents sur le territoire de la commune en lien avec nos autres partenaires comme le CPIE, les animations du CSFL, celles proposées par le service environnement (scolaires et grand public) ou encore à travers l'Atlas de la biodiversité ;
- Elle intègre peu à peu une conception nouvelle de l'espace urbain pour réduire les besoins de désherbage.

Cet ensemble de mesures, composantes d'un programme d'actions, impliquera notamment la mise en place d'un plan global d'entretien différencié des espaces, à l'échelle de la Ville.

Dans ce cadre, Olivier Tritz propose de concourir au dispositif « Commune Nature » en participant à cette distinction et à une future campagne d'audit, qui permettra d'illustrer et de valoriser le degré d'avancement de la Ville dans ses pratiques d'entretien des espaces publics.

Olivier Tritz propose au conseil municipal :

- D'inscrire la Ville de Jarny à la distinction « Commune Nature » au titre de la démarche « Eau et Biodiversité », mise en œuvre par la Région Grand Est et l'agence de l'eau Rhin -Meuse
- D'autoriser le maire à signer la charte correspondante et tous les documents afférents à ce dossier.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

14- ACQUISITION D'UN KIT DE BIODIVERSITE DANS LE CADRE DE L'ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNAL PARTICIPATIF

Olivier Tritz informe le conseil que depuis juin 2022, la ville de Jarny réalise un Atlas de Biodiversité Communal Participatif. L'objectif de l'ABC : lutter contre l'érosion de la biodiversité par la cartographie des zones à enjeux et par la mise en place de mesures conservatoires.

Réaliser un ABC est une démarche qui permet à une commune, de connaître, de préserver et de valoriser son patrimoine naturel (écosystèmes et espèces animales et végétales). Connaître la biodiversité, son fonctionnement et ses possibilités d'adaptation permettra de faire évoluer les pratiques communales d'aménagement et de gestion.

Olivier Tritz précise que le service environnement est le gestionnaire du projet et le service ressource pour les citoyens et les associations bénévoles. Il mène des études scientifiques sur le terrain. Les principaux partenaires du projet sont : les citoyens, les associations jarnysiennes : environnementale ou non, les scolaires : en intégrant l'Atlas au projet « jardin dans mon école » (primaire), « aire terrestre éducative » pour le collège Aragon, et les « sciences participatives » pour le lycée Jean Zay, l'OFB - office française de la biodiversité qui promeut le projet et qui le subventionne, le PnrL : en tant que ville porte, il apporte un soutien technique, la LPO, le CSFL, CPIE Meuse, le Département 54 pour l'ENS, le réseau Natura 2000, OLC, la Région Grand Est.

L'ABC est réalisé sur tout le territoire jarnysien, dans tous les milieux, pendant 24 à 36 mois, nécessaires au regard de la saisonnalité des cycles des espèces, pour la réalisation des inventaires (faune et flore) et l'analyse des données récoltées.

L'échelle d'étude de l'ABC est aussi bien sur la biodiversité ordinaire que biodiversité remarquable (chaque maillon a son importance). Il n'y a pas de spécisme, l'enjeu est la cartographie exhaustive et la plus représentative possible de la réalité actuelle. L'ABC sera un document recueillant la connaissance contribuant à définir les continuités écologiques (la trame verte et bleue), qui permettent aux espèces de circuler et d'interagir.

L'ABC est également une déclinaison des actions de l'Agenda 21 de Jarny (2016-2026). Il est présent dans l'engagement 9 : Développer la connaissance du patrimoine naturel et paysager et se décline sur 5 actions parmi les 61 actions du second agenda 21.

Enfin, Olivier Tritz souligne que la dimension participative de la réalisation de l'ABC (enrichissement du document par les associations locales et les citoyens) est un enjeu fort de la démarche. Le « construire ensemble » permettra aux citoyens d'être acteurs de la démarche. Les mesures conservatoires seront aussi mieux acceptées par la population, co-réfléchies et co-construites, constituant un atout indéniable pour la préservation de la biodiversité.

Pour permettre d'accompagner les citoyens dans la phase de diagnostic de l'ABC, il est proposé de leur mettre à disposition un kit d'accueil de la biodiversité. Il est composé d'un nichoir à mésanges charbonnières ou bleues, d'une mangeoire pour les oiseaux du jardin ainsi que d'un gîte à hérisson. Il permettra de préserver l'avifaune et les hérissons présents dans les jardins des citoyens.

Oliver Tritz propose que la Ville de Jarny prenne en charge 50 % du prix du kit d'accueil de la biodiversité, soit 45 euros, les citoyens apportant leur contribution des 50 % restant des 90 euros, soit 45 euros également. Il sera tenu à leur disposition en mairie.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

Le maire rappelle que la commune mène également une opération pour les récupérateurs d'eau de pluie. La question primordiale du dérèglement climatique est à prendre à bras le corps, selon lui. « Nous essayons d'agir avec les villes jumelées, d'où l'action menée sur les 4 villes pour la plantation d'une forêt urbaine. Et d'autres actions sont à venir. Il faut agir sur ces questions-là et nous sommes très impliqués : Agenda 21 depuis 2006, plusieurs décisions prises dans le sens de la préservation de la planète, ... J'ai peur de l'impact pour les générations futures. Car la première réflexion de nos petits-enfants sera : Mais qu'ont-ils fait nos aînés ? » conclut le maire.

11- CREATION DE POSTES POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Le maire rappelle que conformément au code de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Les collectivités locales peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article L.332-23 du Code de la fonction publique, afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité. Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 6 mois sur une période de 12 mois.

Le maire propose de créer :

- 3 postes non permanents sur le grade d'adjoint technique territorial à temps complet pour une durée de 6 mois pour accroissement saisonnier d'activité aux services techniques, à compter du 01/03/2023 ;
- 2 postes non permanents sur le grade d'adjoint technique territorial à temps complet pour une durée de 6 mois pour accroissement saisonnier d'activité pour une durée de 6 mois maximum pour accroissement saisonnier d'activité de nettoyage des locaux, à compter du 01/03/2023.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

12- RAPPORT D'ACTIVITE – EXERCICE 2021 – SMIVU FOURRIERE DU JOLIBOIS

Fabrice Noé présente le rapport d'activité du SMIVU Fourrière du Jolibois et propose d'en prendre acte.

Le conseil municipal prend acte.

13- SOUTIEN - SEISME TURQUIE ET SYRIE :

Le maire déplore le séisme qui a touché la Turquie et la Syrie le 6 février dernier faisant plus de 35 000 morts alors que le nombre de victimes et de blessés ne cesse d'augmenter dans les deux pays.

Le maire propose aux conseillers d'être solidaires comme Jarny l'a déjà été dans le passé face à une telle catastrophe.

Il s'agit pour la Ville d'accorder une aide d'urgence spéciale pour soutenir les secours et la population sur place. Il faut contribuer à l'effort international pour répondre aux besoins humanitaires qui sont considérables dans ces deux pays.

Le maire propose de verser une aide de 2 000 € à la Fondation de France.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

Fait à Jarny, le 17 mars 2023

Le Maire,
Vice-Président du Conseil Départemental
de Meurthe-et-Moselle,

Jacky Zanardo



Le secrétaire de séance,

Oussama Djebel